



Se faire envoyer le dossier chez soi

Par **Johnbrego_old**, le **08/02/2010** à **22:09**

Bonjour ,

Je suis en phase de succession de notre mère en indivision avec mes frères et soeurs , avec bien sur des intérêts divergent !!

J'aimerais savoir , si j'en fais la demande , si le notaire est obligé de me fournir copie du dossier de ma mère !!

Cordialement . !

[s][s]Jean BREGOLI[/s][/s]